

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 35/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue du couvent – Sté VAN EECKE

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 06 février 2023 – de M. BOUREZ Alexis - de la Sté VAN EECKE – route de Watou – 59114 STEENVOORDE

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de création d'une bouche d'égout, rue du couvent.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée, rue du couvent, pour des travaux de création de bouche d'égout, à partir du 13/02/2023 pour une durée d'intervention de 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La Sté VAN EECKE – route de Watou – 59114 STEENVOORDE, chargée des travaux, mettra en place la déviation et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur BOUREZ Alexis - de la Sté VAN EECKE – route de Watou – 59114 STEENVOORDE, chargée des travaux – email : dac@dict.groupe-nat.com

Fait à HERZEELE, le 08 février 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 08 février 2023

Le Maire, S.FRANCKE

